

## CONSEIL

### Cent septième session

#### RESOLUTION N° 1342

(adoptée le 8 décembre 2016 par le Conseil à sa 107<sup>e</sup> session)

### CONVOCATION DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE

*Le Conseil,*

*Considérant* les articles 6 et 9 de la Constitution,

1. *Décide* de tenir sa prochaine session ordinaire en novembre ou en décembre 2017 à Genève, sur convocation du Directeur général ;
  2. *Invite* le Comité permanent des programmes et des finances à se réunir en 2017 afin de prendre, au nom du Conseil, toutes les mesures qu'il jugera nécessaires en ce qui concerne le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2016, le Rapport annuel 2016, le Rapport 2016 sur l'efficacité organisationnelle, la révision du budget pour 2017, le barème des quotes-parts pour 2018, ainsi que les questions connexes ;
  3. *Invite en outre* le Comité permanent des programmes et des finances à se réunir en 2017 pour examiner les questions relevant de sa compétence conformément à son mandat.
-